

Les ateliers en SEGPA, sources d'inclusion pour des élèves de classe ordinaire

Contribution du collège "Le Savouret" à Saint Marcellin.

Dès la classe de 4^{ème}, la SEGPA peut proposer aux élèves de découvrir deux champs professionnels à hauteur de six heures d'atelier en classe de 4^{ème} et de 10 heures d'atelier en classe de 3^{ème}.

Certains élèves scolarisés en SEGPA sont inclus régulièrement dans des cours de classes ordinaires, notamment les sciences, l'éducation musicale ou les arts plastiques.

Certains élèves de classe ordinaire présentent des signes de décrochage et ont besoin de souffler. Avec l'accord de la Directrice adjointe de la SEGPA et des P.L.P., ils peuvent suivre les enseignements dispensés en atelier pendant une courte période.

Concrètement :

- L'élève et sa famille sont reçus par le Principal adjoint, la Directrice adjointe de la SEGPA et le Professeur principal de l'élève (sa présence est indispensable pour insister sur le fait que l'élève n'est pas sorti de sa classe).
- La durée de cette inclusion est définie (de deux à quatre semaines).
- Les compétences qui seront travaillées en atelier et évaluées sont définies avec l'élève et sa famille : il s'agit pour l'élève de changer d'environnement mais avant tout d'acquérir des connaissances et des compétences précises.
- Un bilan est fait à mi-parcours et une évaluation des compétences est proposée en fin de parcours : elle est jointe au bulletin où une ligne est ajoutée dans le bulletin trimestriel.

Il est impératif que l'élève garde un lien avec sa classe et que son retour soit préparé. Notamment, il est nécessaire que les professeurs des cours de sa classe d'origine qu'il ne suit pas, en raison des inclusions en atelier, aménagent les enseignements afin que l'élève ne soit pas pénalisé par son inclusion.